

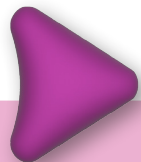
ENSEIGNEMENT
OFFICIEL SUBVENTIONNÉ :
COMMUNAL, PROVINCIAL ET DE LA COCOF

AVANT LE 31 MAI !



N'OUBLIEZ PAS DE FAIRE VALOIR VOS DROITS

PRIORITÉ PO



Vous comptez l'ancienneté suffisante ?
Posez votre candidature auprès du PO
par envoi recommandé ou par voie électronique*

*Transmission par voie électronique à la condition que les modalités aient été préalablement fixées par la CoPaLoc.



Pour un emploi à titre de ...

- TEMPORAIRE PRIORITAIRE
- TEMPORAIRE NON PRIORITAIRE
en cas de perte de charge au sein du PO ou
d'un autre PO du réseau officiel subventionné

Pour un poste ...

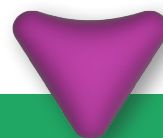
- NON STATUTAIRE : contrat ACS/APE
- NON SUBVENTIONNÉ : à charge PO

PRIORITÉ ZONALE

MAÎTRES ET PROFESSEURS DE RELIGIONS

Activez votre priorité par envoi recommandé
auprès du Service de la Gestion des emplois compétent
à l'aide du formulaire prévu à cet effet.

NOMINATION À TITRE DÉFINITIF



Des emplois sont vacants dans votre fonction au sein du PO ?
Répondez à l'appel à candidature lancé par le PO dans le courant du mois de mai.

Déjà nommé·e totalement ou partiellement à titre définitif ?

Il vous faut également répondre à l'appel à la nomination pour
bénéficier d'une affectation définitive
(extension de nomination - changement de fonction).



PLUS D'INFOS ?

- Téléchargez notre fiche pratique FP02
et nos lettres-types :

www.lacsc.be/csc-e/fiches-infos

